

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

L'examen d'entrée en médecine et dentisterie aura lieu le 6 juillet et le 5 septembre

L'examen d'entrée aux études de premier cycle en sciences médicales ou en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles offrira cette année aux candidats et candidates deux chances de réussir. Les deux épreuves, centralisées à Bruxelles, sont programmées le 6 juillet et le 5 septembre sur le site de Brussels Expo. Les inscriptions seront ouvertes dans le courant du mois de mai.

Depuis l'an dernier, l'accès au **bachelier en sciences médicales ou en sciences dentaires** en Fédération Wallonie-Bruxelles est conditionné par la réussite d'un examen d'entrée portant sur un programme de 8 matières.

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'État et de la confirmation de la décision prise hier par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **deux épreuves** seront organisées cette année, le **vendredi 6 juillet** et le **mercredi 5 septembre** 2018. Ces deux épreuves resteront **centralisées et se dérouleront à Brussels Expo, sur le plateau du Heysel**.

Le dispositif ainsi « dédoublé » offrira aux candidats et aux candidates **deux chances de réussir** l'examen en 2018. Bien que sur une période de cinq années académiques, il n'est possible de présenter l'examen d'entrée que durant deux années académiques maximum, le nombre d'épreuves présentées au cours d'une même année académique n'est pas limité. Il est donc **vivement recommandé de présenter l'épreuve dès juillet**.

L'obligation de réussir l'examen d'entrée s'applique principalement à toute personne qui souhaite s'inscrire au bachelier en médecine ou en sciences dentaires **dans l'une des 5 universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent ces études : ULiège, UCL, ULB, UMONS et UNamur**. La réussite de l'examen ne constitue qu'une des conditions d'accès aux études concernées. Elle ne dispense pas de satisfaire également aux conditions générales d'accès aux études de 1^{er} cycle d'études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les informations utiles sur l'édition 2018 de l'examen d'entrée seront disponibles sur le site web de l'ARES à l'adresse www.ares-ac.be/exmd.

La **plateforme en ligne d'inscription à l'examen** sera accessible depuis cette page et sera ouverte **dans le courant du mois de mai**.

CONTACT

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE